

tarif postal
en vigueur

Coupon-réponse à renvoyer sous enveloppe
avec votre éventuel règlement à :

**MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNGENTA AGRO SAS
1, AVENUE DES PRÉS CS 10537
78286 GUYANCOURT**

**AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT
2, RUE DU NORD
75018 PARIS**

tarif postal
en vigueur

**A L'ATTENTION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE
78 RUE DE VARENNE
75349 PARIS CEDEX 07 SP**

tarif postal
en vigueur

**MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
246, BOULEVARD SAINT GERMAIN
75007 PARIS**



RéAGIR



RéAGIR

PESTICIDES Les abeilles piquées au vif !

> Renvoyer cette carte est indispensable pour évaluer l'impact de la campagne

- J'ai adressé une **carte pétition** aux ministres de l'Agriculture, de l'Écologie et au Président de Syngenta
 - Je commande** exemplaires de la campagne + cartes réponses « LES ABEILLES PIQUÉES AU VIF ! »
 - Jusqu'à 50 exemplaires : 0,45 € pièce, port compris, soit €
 - Au-delà de 51 exemplaires : 0,30 € pièce, port compris, soit €
 - Je commande** lot(s) de 8 cartes postales illustrées « Les abeilles piquées au vif » à 5 € le lot, port compris, soit €.
 - Je commande** autocollants(s) « Sauvons les abeilles » à 1 € pièce, port compris, soit €.
 - Je commande** autocollant(s) « Stop pesticides » à 1 € pièce, port compris, soit €.
 - Je commande** marque-page(s) « Les abeilles piquées au vif » pour 0,50 € pièce, soit €.
 - Pour garantir l'indépendance financière d'Agir pour l'environnement, je participe aux frais engagés et je fais don de €.
- En effectuant un don à Agir pour l'environnement, vous pouvez déduire de vos impôts 66% de la somme versée.

Au total, je verse € à l'ordre d'Agir pour l'environnement.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature



RéAGIR



RéAGIR



RéAGIR

PESTICIDES Les abeilles piquées au vif !

Monsieur le Président de Syngenta,

Depuis quelques années, le taux de surmortalité des abeilles est de 30 à 35%. Les abeilles sont affectées par un système agricole intensif en grande partie responsable de cet effondrement. En autorisant en décembre 2008 de nouveau le Cruiser sur la base des seules études réalisées par votre société, les autorités publiques font fi du risque hautement toxique de cet insecticide pour les abeilles, les oiseaux et l'environnement, et nient les alternatives agricoles telles la rotation des cultures et l'agriculture biologique. La France doit prendre exemple sur l'Allemagne, la Slovaquie et l'Italie qui ont retiré l'autorisation du Cruiser pour cause de fortes mortalités d'abeilles !

Citoyen-ne conscient-e de l'importance de préserver une biodiversité déjà très menacée, j'attire votre attention sur la nécessité de :

- retirer immédiatement le produit Cruiser du marché ;
- vous engager formellement à ne plus intégrer de substances actives neurotoxiques et systémiques dans les futurs produits commercialisés ;
- respecter le principe de transparence en mettant à disposition de tout citoyen les études faites sur les pesticides dans le cadre des demandes de mise sur le marché.

Comptant sur votre réponse, je vous adresse mes salutations citoyennes.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

PESTICIDES Les abeilles piquées au vif !

À l'attention du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche,

Depuis quelques années, le taux de surmortalité des abeilles est de 30 à 35%. Or cet insecte joue un rôle essentiel en permettant aux plantes de se reproduire. Les abeilles sont affectées par un système agricole intensif en grande partie responsable de cet effondrement. En autorisant en décembre 2008 de nouveau le Cruiser sur la base des seules études réalisées par Syngenta, les autorités publiques font fi du risque hautement toxique de cet insecticide pour les abeilles, les oiseaux et l'environnement, et nient les alternatives agricoles telles la rotation des cultures et l'agriculture biologique.

Citoyen-ne conscient-e de l'importance de préserver une biodiversité déjà très menacée, j'attire votre attention sur la nécessité de :

- ne reconduire en aucun cas l'autorisation du produit Cruiser ;
- retirer du marché et interdire les pesticides neurotoxiques et systémiques ;
- respecter le principe de transparence en mettant à disposition des citoyens les études faites sur les pesticides dans le cadre des demandes de mise sur le marché ;
- agir auprès de l'Union européenne pour modifier la Directive 2000/75/CE afin de retirer l'obligation de désinsectisation en cas de fièvre catarrhale ovine.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces propositions, je vous adresse mes salutations citoyennes.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature



RéAGIR



RéAGIR

PESTICIDES Les abeilles piquées au vif !

> Renvoyer cette carte est indispensable pour évaluer l'impact de la campagne

- J'ai adressé une **carte pétition** aux ministres de l'Agriculture, de l'Écologie et au Président de Syngenta
 - Je commande** exemplaires de la campagne + cartes réponses « LES ABEILLES PIQUÉES AU VIF ! »
 - Jusqu'à 50 exemplaires : 0,45 € pièce, port compris, soit €
 - Au-delà de 51 exemplaires : 0,30 € pièce, port compris, soit €
 - Je commande** lot(s) de 8 cartes postales illustrées « Les abeilles piquées au vif » à 5 € le lot, port compris, soit €.
 - Je commande** autocollants(s) « Sauvons les abeilles » à 1 € pièce, port compris, soit €.
 - Je commande** autocollant(s) « Stop pesticides » à 1 € pièce, port compris, soit €.
 - Je commande** marque-page(s) « Les abeilles piquées au vif » pour 0,50 € pièce, soit €.
 - Pour garantir l'indépendance financière d'Agir pour l'environnement, je participe aux frais engagés et je fais don de €.
- En effectuant un don à Agir pour l'environnement, vous pouvez déduire de vos impôts 66% de la somme versée.

Au total, je verse € à l'ordre d'Agir pour l'environnement.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature

PESTICIDES Les abeilles piquées au vif !

Monsieur le Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,

Depuis quelques années, le taux de surmortalité des abeilles est de 30 à 35%. Or cet insecte joue un rôle essentiel en permettant aux plantes de se reproduire. Les abeilles sont affectées par un système agricole intensif en grande partie responsable de cet effondrement. La nouvelle autorisation du Cruiser constitue une menace inacceptable et doit être retirée. L'AFSSA seule mène des études sur les abeilles tout en reconnaissant ne pas être compétente sur les questions environnementales ! Les ruches sont également affectées par l'expansion du frelon asiatique, un prédateur qui ne fait pas encore l'objet de mesures par les autorités publiques.

Citoyen-ne conscient-e de l'importance de préserver une biodiversité déjà très menacée, j'attire votre attention sur la nécessité de :

- lancer une étude nationale indépendante pour dresser un bilan de l'état des populations d'insectes pollinisateurs et identifier les facteurs affectant leur état de conservation ;
- classer le frelon asiatique dans la liste nationale des espèces nuisibles ;
- mettre en place un réseau de vigilance sur le frelon asiatique et mobiliser les instances locales.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à ces propositions, je vous adresse mes salutations citoyennes.

EXPÉDITEUR

Nom, prénom

Adresse

Signature